

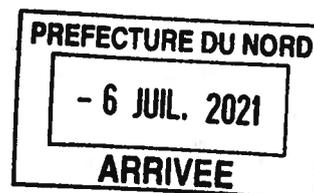
neton

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des cités unies 59040 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	---

Comité syndical du 30 juin 2021

Projet de délibération n° 06-2021



Objet : Exercice 2021 - Décision budgétaire modificative n°1

Le mardi 30 juin deux mille vingt et un à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, 2 boulevard des Cités unies, en salle du Conseil, et en visio conférence, sous la présidence de M. Vercamer, Président.

Etaient présents :

Titulaires :

- BORREWATER Michel**
- BOS Alain**
- DEL COURT Philippe**
- DUMORTIER Benjamin**
- FOUTRY Luc**
- GARCIN Alexandre**
- GEENENS Patrick**
- GRAS Christophe**
- HAYART Daniel**
- HOTTIN Arnaud**
- LECLERCQ Alain**
- MARCY Louis**
- MASSON Jean Gabriel**
- MAZZOLINI Sylvie**

- MOREAUX Maryse**
- ROUCOU José**
- VERCAMER Francis**

Suppléants :

- MAYOR Gérard**
- ANDRIES Jean Philippe**
- GILME Sylvie**
- AMBROZIEWICZ Jean Marc**
- PROKOPOWICZ Charles Alexandre**
- DUFOUR Didier**
- CAMBIEN Alain**
- CAUDERLIER Frédéric**
- LEFEBVRE Joseph**
- RENGOT Marielle**

Secrétaire de séance : FOUTRY Luc

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 18 juin 2021

Nombre de délégués en exercice : 40

Délibération publiée le : - 6 JUIL. 2021

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président en exercice

Le budget primitif 2021 a été adopté le 16 février 2021, par délibération 02-2021.

Suite au vote du Compte administratif 2020, il convient aujourd'hui d'adopter une décision budgétaire modificative n°1 dont l'objet est d'intégrer l'excédent de fonctionnement constaté et d'ajuster les recettes, portées ainsi à 1.028.161,39 € et d'équilibrer les autorisations de dépenses en conséquence.

Le solde de fonctionnement positif de notre syndicat, de l'ordre de 68.000 euros, intègre un reliquat de subvention 2018 de l'ADULM, non liquidé par la Trésorerie, et non mandaté depuis, pour un montant de 44.500 €.

Il convient donc d'abonder la ligne correspondante d'un montant équivalent.

Les autorisations juridiques, et notamment la convention 2021 qui nous lie à notre maître d'œuvre, l'ADULM, restent inchangés.

Il est proposé de répartir le reste de l'excédent sur les charges à caractère général.

Si cette décision budgétaire modificative est adoptée, le budget 2021 s'équilibrera à hauteur de un million vingt huit mille cent soixante et un euros et trente neuf centimes, et s'établit dès lors comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Dépenses de l'exercice			
articles	Libellés	BP 2021	Budget 2021 après DM n°1
11	charges à caractère général	16 259,00 €	34 161,39 €
6042	achats de prestation de service		17 161,39 €
62268	honoraires	8 000,00 €	8 000,00 €
6237	publications		
6281	cotisations	8 259,00 €	9 000,00 €
12	charges de personnel	8 000,00 €	9 000,00 €
64111	rémunération	7 000,00 €	7 500,00 €
6451	URSSAF	1 000,00 €	1 500,00 €
65	autres charges de gestion courante	935 000,00 €	985 000,00 €
6574	subvention aux associations de droit privé	935 000,00 €	985 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	959 259,00 €	
66	charges financières	- €	
67	charges exceptionnelles	- €	- €
			- €
22	dépenses imprévues	- €	- €
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES ET SPECIFIQUES	- €	
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	959 259,00 €	1 028 161,39 €
Recettes de l'exercice			
articles	Libellés	BP 2021	Budget 2021 après DM n°1
70	Prod. Services, domaine, ventes	- €	
73	impôts et taxes	- €	
74	dotations participations	959 259,00 €	959 259,00 €
746	DGD urbanisme - Etat	-	-
74718	participation Etat		
74721	participation région		
74731	participation département		
74741	participations communes		
74751	participations EPCI	959 259,00 €	959 259,00 €
75	autres produits de gestion courante	- €	
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	959 259,00 €	959 259,00 €
76	produits financiers	- €	
77	produits spécifiques	- €	
773	mandats annulés		
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	959 259,00 €	959 259,00 €
	+		
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		68 902,39 €
	=		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	959 259,00 €	1 028 161,39 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'adopter le principe du vote par nature et par chapitre ;
- d'adopter cette décision budgétaire modificative,
- d'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de un million vingt huit mille cent soixante et un euros et trente neuf centimes (1.028.161,39 €), selon la répartition par chapitre décrite dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

F. VERCAMER et Jean Philippe ANDRIES n'ayant pas pris part au vote.



Le secrétaire général délégué
François BERAUD